



DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

VOUSSERT
CHERISY (28)

Présentation du dossier



KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
20/11/2020	0	Version préliminaire pour relecture VOUSSERT
24/11/2020	1	Dépôt en Préfecture
25/03/2021	2	Version consolidée pour consultation du public

CONTRIBUTEURS

Ce dossier a été réalisé par :



Agence Ouest

Immeuble Mach 4 - Avenue des Hauts Grigneux

76 420 Bihorel

Tel : 02.35.34.69.22

Rédigé par :

Alexis VARIN

Responsable de projets - Agence Ouest

Ecole des Mines d'Alès - Alès (30)

Et validé par :

Dora CITEAU

Responsable d'antenne - Antenne de Rennes

INSA - Rouen (76)

Autres contributeurs :

Sujet	Société	Interlocuteurs
Maître d'Ouvrage	VOUSSERT 7 rue de la Prévôté 78 550 Houdan	Laurent CAMIN 04.94.12.03.88
Contractant général	Treuil Construction Ingénierie 1186 rue de Cocherel 27 000 Evreux	Frédéric STRIGA 02.32.62.18.62

PREAMBULE

Le présent dossier est effectué en application du titre Ier du Livre V des parties législative et réglementaire du code de l'environnement.

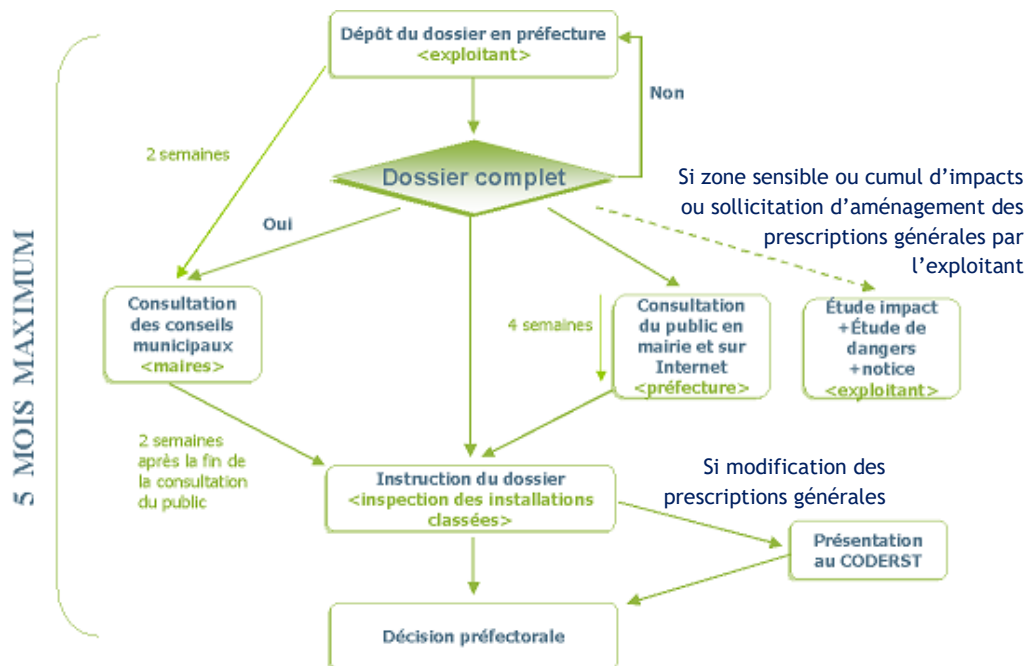
Il concerne la demande d'enregistrement, déposée par la société VOUSSERT pour l'ensemble des activités de son site de Cherisy (28).

CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ENREGISTREMENT

Les articles R512-46-8 à R512-46-18 du Code de l'environnement précisent le déroulement de l'instruction de la demande d'enregistrement, dans laquelle s'inscrit la consultation du public.

Le logigramme ci-dessous, issu de la circulaire du 22 septembre 2010 relative à la mise en œuvre du régime de l'enregistrement, présente le déroulement de la procédure d'enregistrement.

Figure 1. Étapes de la procédure



La consultation du public sera effectuée dans la commune d'implantation du projet et dans les communes situées dans un rayon de 1 km autour du terrain du projet :

- Cherisy,
- Sainte-Gemme-Moronval,
- Mézières-en-Drouais,
- Germainville.

À l'issue de la procédure, le préfet prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus, ou engagera une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique.

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Le dossier se compose :

- du formulaire CERFA n° 15679*02 relatif à la demande d'enregistrement,
- des pièces jointes à joindre obligatoirement,
- des pièces jointes à joindre selon la situation de l'installation,
- de pièces supplémentaires jointes volontairement par l'exploitant pour la bonne compréhension du dossier.